

LE BORN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 mars 2021 à 18 HEURES 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient Présents : MM. (Mmes) Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Richard CHAIRRUAU, Annie DALLA BETTA, Laurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Roland RICHARD, Valérie SENTENAC, Pascal SVOBODNY, Thierry VACHIN.

Étaient Absents : MM. (Mmes) Mathieu BARBE, Marylène MECH.

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste VIALADE.

.....

Introduction : (séance publique)

Avant l'ouverture du conseil municipal, M. TRIBOULAT, invité par M. le Maire, présente un projet éolien envisagé par sa société ENGIE GREEN sur la commune de LE BORN et la commune de VILLEMUR s/Tarn. Après une brève présentation de l'entreprise, M. Triboulat contextualise le projet, explicite le choix du lieu (zone d'implantation potentielle). Il précise que la municipalité de Villemur a également été contacté et qu'une délibération favorable au projet a été prise. Sur la commune de Le Born, rien n'a été commencé. Il est en attente d'une délibération (positionnement du conseil municipal).

Il détaille les contraintes administratives liées à un tel projet, les distances à respecter.

Il précise que de nombreuses études devront préalablement être effectuées par des bureaux d'études indépendants : étude d'impact sur la faune, sur la flore, étude de compensation écologique, étude de production (pose d'un mât de mesure)...

Il informe que toutes ces études représentent un coût non négligeable pour l'entreprise. De ce fait, si le conseil délibère favorablement à la mise en œuvre de ces études, cette délibération vaudra validation du projet.

Il insiste sur la validation finale par le préfet.

Il poursuit son exposé sur l'aspect recyclage des matériaux utilisés : une éolienne est aujourd'hui recyclable à 96%.

Il continue avec les aspects financiers du projet et les retombées financières pour la commune.

Un projet tel que celui présenté ici pourrait provoquer une recette de 27 879€/an pour la commune, 55 322€/an pour Val Aïgo, 37 536€/an pour le département et 4 827€/an pour la région.

Les propriétaires de terrains concernés par ce projet se verraient quant à eux reverser un loyer annuel de 10 500€.

Ce projet peut donner lieu à un investissement participatif de la part de l'ensemble des habitants d'une commune, avec un taux de rentabilité pouvant aller jusqu'à 6%.

Enfin, les nuisances sont évoquées. Le niveau de bruit est insignifiant (augmentation de 5dB maximum à 500m).

L'entreprise s'engage à démanteler le parc éolien en fin de vie à ses frais (une garantie 50 00€ par éolienne étant versée à un fond de garantie au niveau de l'Etat).

Au cours de son exposé, M.Triboulat répond aux différentes questions des élus d'ordre écologique (pollution, recyclage, déforestation, impact sur la faune et la flore...), énergétique (besoin de produire de l'électricité complémentaire avec des centrales), gêne visuelle (impact visuel non négligeable pour les habitants de notre commune, y compris pour le projet implanté sur Villemur).

La prise d'information étant faite, le conseil municipal remercie M.Triboulat.

Une délibération est prévue au présent ordre du jour. L'ensemble du conseil pourra se prononcer en parfaite connaissance du dossier.

.....

Le conseil municipal débute alors.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M.Richard émet le souhait de pouvoir recevoir le compte-rendu dès sa finalisation.

.....

1. Vote du compte administratif 2020.

M. le maire détaille les principales lignes du compte administratif 2020.

Les membres de la commission finances (Mmes Chevrier, Poujol et M. Richard) ayant eu accès au document en amont, apportent leur concours au détail du compte.

Pour la section « fonctionnement », les dépenses s'élèvent à 294 442,11€ (pour un prévisionnel de 475 098,51€) ; les recettes s'élèvent à 397 565,83€ (pour un prévisionnel de 363 804€).

La section « fonctionnement » présente donc un solde positif de 103 123,72€ sur l'exercice 2020.

Pour la section « investissement », les dépenses s'élèvent à 39 838,19€ (pour un prévisionnel de 153 835,20€) ; les recettes s'élèvent à 58 618,88€ (pour un prévisionnel de 176 068,97€).

La section « investissement » présente donc un solde positif de 19 235,69€ sur l'exercice 2020.

En clôture, avec le cumul des soldes des années précédentes, la section « fonctionnement » présente un solde positif de 294 771,20€ ; la section « investissement » présente un solde négatif de 2 998,08€ s'expliquant par des subventions d'investissement non perçues pour l'instant.

M. Richard remarque qu'un tel montant de bénéfice aurait pu être en partie investi sur des projets au service de la commune. M. Vialade précise que ce montant se justifie par une mise à l'arrêt des actions communales pendant près de 6 mois en lien avec la pandémie. M. Gardelle précise également que le cumul élevé s'explique aussi par une fin d'année 2019 et un début d'année 2020 marquées par les élections municipales qui empêchent tout investissement significatif.

Aucune anomalie n'ayant été relevée, le conseil municipal vote à l'unanimité de compte administratif 2020.

2. Approbation du compte de gestion du Trésorier

Le compte de gestion du Trésorier reprend en tout point les éléments précédemment cités.

Les soldes étant strictement identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier.

3. Rénovation de l'appareil n°4 de l'éclairage public (Route de Varennes)

M. le maire propose un devis de SDEHG pour un montant total de 1 980€ HT, dont un reste à charge pour la commune de 501€.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

4. Acquisition d'un second poste informatique pour le secrétariat

Mme Chevrier et M. Vialade explicitent ce besoin. Le poste actuel fonctionne mais présente des défaillances pour le logiciel de comptabilité. Après plusieurs tentatives de réparation de la part du SAV de ce logiciel, il apparaît que l'ordinateur pourrait être en cause.

Mme CHEVRIER présente un devis à hauteur de 1498,95€ pour le matériel et un devis à hauteur de 1200€ pour un service d'installation et de maintenance annuel.

Constatant le besoin, le conseil municipal valide cet investissement à l'unanimité.

5. Prise en charge des obsèques d'une personnes indigente

M. le maire présente la problématique d'une personne ayant besoin d'un accompagnement pour les obsèques d'un parent. Deux devis ont été réalisés : les Pompes Funèbres Villemuriennes proposent un devis à 900€, alors de l'entreprise DAVOS propose un devis à 500€.

Le CIAS a été contacté ; un accompagnement financier n'est pas de leur compétence. Néanmoins, le CIAS accompagne cette personne dans les démarches actuelles et à venir pour parvenir à vivre dignement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise DAVOS et la prise en charge par la commune de ces obsèques.

6. Création et aménagement d'une aire de jeux

Mme Chevrier et M. Negro présentent avec leurs groupes de travail respectifs (Jeunesse et Finances) deux projets de création d'une aire de jeux pour enfants.

Deux entreprises ont répondu aux sollicitations de la mairie.

Après exposé des deux devis, la préférence se porte sur l'entreprise Sud Environnement.

Il est évoqué un complément d'investissement pour l'achat de tables en bois et éventuellement d'un barbecue.

Ces investissements complémentaires impliqueraient un projet global à 25 000€ environ (devis à affiner). La commune peut bénéficier d'une subvention de 40% au moins. La demande de subvention est à adresser au département avant le 31 mars 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet, mandate Mme Chevrier pour un devis précis et pour établir les demandes de subventions avant la fin du mois de mars.

7. Vote des subventions aux associations

M. le maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire les mêmes subventions aux associations qu'en 2020. Il est nécessaire d'octroyer une subvention à la nouvelle association Naturalis. Cette subvention s'élèvera à 100€.

Enfin, M. le maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour l'association de gym du village.

8. Création d'un projet pédagogique

M. Vachin expose aux membres du conseil le compte-rendu d'un premier rendez-vous avec Mme la directrice de l'école qui a permis de définir 3 projets pédagogiques :

- projet de jardin pédagogique et écologique (travail en classe en lien avec les programmes et possible continuité en temps périscolaire)
- projet de constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes avec participation d'élèves de l'école
- projet de travail sur le gaspillage alimentaire

L'ensemble de ces 3 pistes est soutenu par l'inspection académique qui s'y intéresse de près.

Une labellisation de l'école E3D (école éco-responsable) est envisagée par l'inspectrice.

M. Vachin précise que d'autres partenaires seront (ou pourront être) sollicités : les associations du village, les habitants (dans le cadre du lien intergénérationnel et de la transmission de savoirs), des associations extérieures spécialisées.

Ce projet est soutenu par le conseil municipal.

9. Autorisation de démarchage de la société ENGIE GREEN

Ce point de l'ordre du jour fait directement écho à l'exposé de M. Triboulat en introduction du conseil.

Suite aux éléments exposés, et compte tenu du fait qu'une autorisation de démarchage entraînerait une validation du projet éolien, les élus du conseil municipal décident de ne pas accorder leur autorisation de démarchage à la société ENGIE GREEN.

Après un vote à main levée, 4 élus s'abstiennent et 8 élus se prononcent « CONTRE ».

10. Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

M. Vialade expose l'appel à projet de l'Etat. Il s'agit dans le cadre du Plan de relance national, de subventionner les collectivités pour l'équipement informatique de leurs écoles élémentaires (les classes de maternelles sont exclues du projet).

Ce plan se décompose en 3 tranches :

- équipement des classes en vidéoprojecteurs et 1 ordinateur par classe (l'école du Born a déjà validé cette tranche).
- équipement en classe mobile (ordinateurs portables ou tablettes)
- achats de logiciel d'école (ENT, ...)

Les deux dernières tranches concernent directement notre école.

M. Vialade a demandé à Mme la directrice de l'école un état des lieux des besoins.

Par la suite, un premier devis permet de chiffrer le projet entre 13 000€ et 14 000€.

L'Etat subventionne à hauteur de 70% de type de projet (dans la limite d'un devis de 10 500€).

De manière approximative pour l'instant, le projet d'équipement informatique de l'école laisserait donc un reste à charge pour la commune de 6 650€ environ.

Un dossier de participation est à compléter avant le 31 mars. Aucun devis précis n'est demandé.

Le conseil municipal soutient ce projet, dans la limite des prix précédemment annoncés, mandate M. Vialade pour la constitution du dossier et pour la réalisation d'autres devis.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire informe le conseil d'un démarchage commercial de la société d'assurance AXA pour une mutuelle proposée à l'ensemble des habitants de la commune.

Mmes Chevrier et Pujol doivent contacter cette société pour plus d'informations. Ce point sera alors débattu ultérieurement.

- M. le maire informe le conseil d'une proposition du député de notre circonscription visant à soutenir l'entretien des ponts communaux. 2 ponts sont concernés sur notre commune : Pontil (pont du lac) et Labéjau (pont du Tescou). Le conseil propose à M. le maire d'accepter cette aide.

D'un commun accord, d'autres questions diverses sont laissées en suspens et seront abordées lors du prochain conseil municipal.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 14 avril 2021 à 20h30.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Le Maire,
Robert SABATIER***